

Fiche d'information établissement SEVESO

Nom de l'établissement	SFDM Saint-Baussant Parc A
Adresse de l'établissement	Route Départementale 28A 54470 ST BAUSSANT
Activité de l'établissement :	Les activités de l'établissement sont la logistique des produits pétroliers soit : ○_ La réception et l'expédition de produits pétroliers par canalisations de transport ○_ Le stockage de produits dans des bacs de stockage ○_ La réception et l'expédition des produits pétroliers par camions citernes
Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	Les produits présents sur le site sont majoritairement des produits pétroliers qui sont classées comme des liquides inflammables et des produits dangereux pour l'environnement. Les risques liés à ces produits sont donc : ○_ L'incendie, qui va générer des effets thermiques en cas de feu de nappe ou une boule de feu (flash fire ou boil over couche mince) suite à un épandage de produit ○_ L'explosion, qui va générer des effets de surpression en cas d'explosion d'un nuage de vapeur suite à un épandage de produit ○_ La pollution des sols et sous-sol en cas d'épandage de produit hors rétention
Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :	<u>Scénarios accidentels sur les bacs de stockage</u> Les scénarios accidentels sur les bacs de stockage surviennent par inflammation de l'hydrocarbure suite à une fuite (fuite sur bride, fuite par corrosion,...) ou par débordement lors de remplissage de bac. La nappe de produit peut s'enflammer et générer des effets thermiques (incendie de la nappe de produit) ou de surpression (explosion de gaz inflammable formé par évaporation du produit). En cas de non maîtrise d'un feu enveloppant un bac, les effets dominos peuvent être : • L'explosion du bac par pressurisation interne et le feu de bac • Le boil-over couche mince suite à un feu de bac Les mesures de préventions mises en place sur ces installations sont : • Le suivi du vieillissement des installations (éviter une fuite par corrosion, performance des équipements de sécurité) • Des brides sur rétention avec alarme en cas de fuite de produit et mise en sécurité des installations • Des procédures et équipements arrêtant l'arrivée du produit avant débordement du bac • Des événements dimensionnés pour éviter la surpression interne en cas de montée en température par feu enveloppant • Le site dispose d'un Système de Gestion de la Sécurité (SGS) conforme à la réglementation, qui intègre notamment la formation et l'habilitation du personnel, des audits du système et un suivi et analyse des incidents. Les mesures de protection mises en place sur ces installations sont : • des bacs positionnés dans des rétentions dimensionnées pour contenir la totalité du volume du produit stocké. • des rétentions équipées de détecteurs de liquide au moins (et de détecteur de gaz en plus pour les installations stockant de l'essence) dont l'activation met en sécurité l'installation • des moyens de détection incendie avec extinction en automatique par déversoir sur l'équipement (bac et sa rétention).

	<u>Scénarios accidentels aux postes de chargement des camions-citernes (PCC)</u> Les scénarios accidentels sur les postes de chargement des camions citernes surviennent par inflammation de l'hydrocarbure suite à un débordement lors de remplissage de la citerne des camions ou une fuite sur les bras de chargements La fuite de produit peut s'enflammer et générer des effets thermiques (incendie de la nappe de produit) ou de surpression (explosion de gaz inflammable formé par évaporation du produit). Les mesures de préventions mises en place sur ces installations sont : • Une présence de personnel en permanence pendant l'opération de chargement, régulièrement formé • Des détecteurs anti-débordement des cuves arrêtant l'arrivée du produit • Des boutons d'arrêt d'urgence par activation manuelle sur tous les postes pour mettre en sécurité les installations • Le suivi du vieillissement des installations (éviter une fuite par corrosion, performance des équipements de sécurité) Les mesures de protection mises en place sur ces installations sont : • des postes de chargement sur rétention alarmée dont l'activation met en sécurité toute la zone des PCC • des moyens d'extinction incendie par des équipements de déversement en fixe, activable depuis chaque poste de chargement
	<u>Scénarios accidentels sur les installations annexes aux activités dépôt (Pomperie produit et autres manifolds ou massifs bétonnés contenant des vannes, canalisations ou pompes) ou à l'activité de transport (Gare racleur)</u> Les scénarios accidentels sur ces installations annexes surviennent par inflammation de l'hydrocarbure suite à une fuite par corrosion ou sur une bride. La fuite de produit peut s'enflammer et générer des effets thermiques (incendie de la nappe de produit) ou de surpression (explosion de gaz inflammable formé par évaporation du produit). Les mesures de préventions et de protection mises en place sur ces installations sont : • Le comptage du produit transitant dans les canalisations • La surveillance de la pression dans les canalisations à l'arrêt • Le suivi du vieillissement des installations (éviter une fuite par corrosion, performance des équipements de sécurité) • Des brides sur rétention avec alarme en cas de fuite de produit et mise en sécurité des installations • Des soupapes de protection contre la surpression interne